



# E-LEARNING : LA PRATIQUE PAR L'AVOCAT DE L'EXPERTISE JUDICIAIRE

## PARCOURS 3

1 Masterclass animée par des professionnels et des experts intervenant dans le domaine de l'Expertise Judiciaire.

**5 heures (travaux compris) – 50 €**



Contact apprenants : *Laura DE MAEN, service formation continue – fc@ixad.fr – 03.20.90.77.35* / Assistance pédagogique : *360Learning*  
Prérequis : le parcours s'adresse aussi bien aux jeunes Avocats qu'aux plus expérimentés. Leur intérêt pour en savoir plus sur l'arbitrage interne est déterminant pour l'inscription. Formation de niveau 1 (acquisition des fondamentaux), adressée à tous les publics et concernant la spécialisation « Vie Professionnelle ». Formation évaluée par un bilan en fin de formation puis certifiée par une attestation

**Module 8 :**  
**L'expertise dans les modes alternatifs de règlement des différends**

*(fin des 3 parcours)*



**Module 7 :**  
**Les autres cadres d'expertise prévus par les textes**

*(suite du parcours 2)*



## Auteurs

Elizabeth MENESGUEN, Ancienne Bâtonnière du Barreau du Val-de-Marne, Ancienne Présidente de la Commission Formation du CNB

Alain NUÉ, Premier Président Honoraire, près la Cour d'Appel de Versailles

Béatrice DESHAYES, Avocate au Barreaux de Paris, Avocate au Barreau de Cologne, Spécialisée en risques industriels et assurances

Claude VALLET, Magistrate Honoraire, Cour d'Appel de Nancy, Ancienne Présidente de Chambre de Recours, OEB

Roch MENES, Chirurgien, Expert Judiciaire Honoraire, Président d'Honneur de la Compagnie Nationale des Médecins de Justice

Hervé FOULT, Chirurgien Orthopédiste, Expert près la Cour d'Appel de Paris

Florence BOYER, Avocate au Barreau de Paris

Sylvie PERRIN, Commissaire aux Comptes, Expert-Comptable près les Cours d'Appel de Versailles et du Centre

Sylvie PATTE, Ingénieur Civil des constructions, Arbitre agréée CMATP et CMAP, Expert près la Cour d'appel de Versailles

Antoine CHATAIN, Avocat au Barreau de Paris

Dominique HAM, Avocat au Barreau de Paris

Camille POTIER, Avocate au Barreau de Paris

## Contenus pédagogiques

**Objectif pédagogique module 7 :** L'expertise judiciaire est-elle le seul régime d'expertise prévu par les textes ?

Quelles autres procédures peuvent être mises en œuvre ?

Y a-t-il des procédures extra judiciaires ? Le terme "expertise" peut se rapporter à d'autres procédures qu'il est important de connaître pour ne pas les confondre, bien sûr, mais aussi et surtout pour savoir les utiliser ?

**Objectif pédagogique module 8 :** L'expertise judiciaire peut être une mesure contraignante, qui rallonge considérablement les délais de procédure. Est-ce toujours adapté ? Quelles autres mesures peut-on envisager ? Connaître les autres mesures d'instruction qui peuvent répondre à des objectifs analogues à ceux d'une expertise, c'est utile pour tenter d'adapter au mieux la procédure aux intérêts et aux moyens de son client.

**Evaluation finale :** pour valider et évaluer les acquis des apprenants à la fin de leur parcours de formation.

*La formation comprend des documents interactifs sous la forme d'infographies ou de présentations permettent également aux apprenants d'être actifs dans leur apprentissage.*